

Séance du 22 septembre 1953

Suivant délibération de la Commission administrative de l'hôpital, le Conseil donne un avis favorable à l'aménagement d'une annexe de la cuisine de cet établissement, qui devra subsister en cas d'agrandissement.

Annexe de la Cuisine de l'Hôpital

Le Conseil à l'unanimité sollicite de M. le Ministre de la Santé Publique, une réalisation très rapide du développement de l'hôpital tel qu'il a été accepté par les Services de Santé.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Société "Phocéens-cars" en date du 10/7/53, faisant connaître qu'elle ne peut participer à la construction d'un abri sur la R.N. 446, la ligne ARPAJON-VERSAILLES étant exploitée à titre précaire et les voyageurs de Mondétour étant peu nombreux.

Abri pour voyageurs

Le Conseil considérant que cet abri deviendrait inutile lorsque les Ecoles de Mondétour seront construites, décide de ne pas donner suite à la demande faite par M. Dupré.

A la demande de M. Cessens, la récupération des arbres laissés par M. BEROY, locataire de la Prairie des Îles, au moment de la résiliation du bail, sera étudiée.

Bail Berois

Lotissements

M. CESSENS s'étant inquiété de la façon dont le lotisseur de Mondétour a construit les voies du lotissement qui sont à sa charge; M. le Maire fait connaître que les travaux paraissent conformes au cahier des charges de 1925 et aux engagements pris par M. LAVANDIER. Les certificats administratifs pour la réalisation des ventes sont délivrés par la Préfecture.

Rue de la Prairie

M. CESSENS ayant proposé la suppression de l'impasse terminant la rue de la Prairie des Îles, M. le Maire fait connaître que cette impasse constitue une amorce de la voie projetée au plan d'aménagement pour relier la rue de la Prairie des Îles à la rivière.

Agrandissement du Cimetière

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 7/7/53 faisant connaître qu'aucune subvention ne peut être accordée à la commune en 1953 pour agrandissement du cimetière. Cet agrandissement étant urgent, le Conseil se rendra au cimetière le samedi 26 septembre pour étudier la situation.

Le Conseil accepte le devis de M. BATISSE pour remplacement de la canalisation de la Sente de Madagascar, se montant à 650.000 frs et décide que ces travaux seront mis en adjudication restreinte. Le Crédit est à prendre au chapitre "Entretien des rues".

Sente de Madagascar

M. le Maire donne connaissance du devis établi par M. BATISSE pour réfection de la rue Mademoiselle et se montant à 11.400.000 frs, moitié à la charge de la commune de VILLEBON SUR YVETTE. Le Conseil est favorable au vote du financement de la quote-part de la commune d'Orsay et charge M. le Maire de se mettre en rapport avec le Maire de Villebon.

Rue Mademoiselle

Le Conseil décide d'allouer aux sociétés locales les subventions suivantes :

Subventions aux Sociétés

Club athlétique d'Orsay	30.000
Amicale scolaire d'Orsay (clique et section sportive)	30.000
Amicale des pêcheurs	1.000
Fanfare Ste-Cécile	10.000
Société d'Horticulture	2.000
Coopérative scolaire de l'Ecole des Filles	2.000
	-----
total	75.000

Un crédit complémentaire de 10.000 frs sera prévu au budget supplémentaire.

Le Conseil autorise M. le Maire à signer les pièces nécessaires à la cession gratuite consentie par M. DELUCHAT pour élargissement de la rue Bossuet, d'une bande de terrain de 726 m<sup>2</sup> 62 dm<sup>2</sup>.

Élargissement de la Rue Bossuet

Le Conseil accepte le devis de M. Batisse pour la viabilité de la partie de la rue Bossuet à la charge de la commune et se montant à

Viabilité Rue Bossuet



g 6h 1953

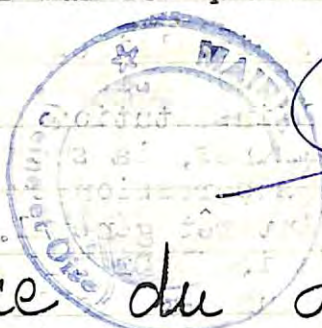
465.000 frs. M. le Maire est autorisé à traiter avec l'entreprise BRAN-GEON, les crédits nécessaires étant inscrits au budget.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h.

Handwritten signatures of council members including Pinon, Guaydier, Guillemard, Favre, Lauriat, Jouguet, Thevenon, Puveland, Pernelle, Clement, Mlle Jouannin, Dr Laneuvillle, M. Galland, Tissot, Cessens, Girard, Louvel, Lauterfing, Fauchet, Ziane, Foisly, and Mme Betmont.

Du trente octobre mil neuf cent cinquante trois, convocation du Conseil municipal à la Mairie d'Orsay, le quatre novembre 1953 à 21 h à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

le Maire



Séance du 4 Novembre 1953

Le quatre novembre mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures, le conseil municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. Pinon, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, FAVRE LE FEVRE, adjoints, LAURIAT JOUGUET THEVENON PUVELAND PERNELLE CLEMENT Mlle JOUANNIN, Dr LANEUVILLE, MM. GALLAND, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LOUVEL LAUTERFING FAUCHET ZIANE FOISLY, Mme BETMONT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LOUVEL, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet, du 6/10/53 faisant connaître qu'il a demandé à M. le Ministre de l'Intérieur de lui attribuer un crédit au titre des constructions publiques pour lui permettre de subventionner quelques projets urgents, tel que celui de l'agrandissement du cimetière d'Orsay. Le conseil remercie M. LAUTERFING dont les démarches ont abouti à ce résultat.

A la demande de M. TISSOT, le conseil accepte qu'elle Sté Tennis-Club utilise gratuitement le tennis exproprié de M. CHABRAT à condition qu'elle continue à assurer l'entretien du terrain et que les cotisations des membres honoraires soient diminuées. La question de la maisonnette en bois qui sert de vestiaire et de local pour ranger le matériel, est renvoyée à la commission des Sports.

HOPITAL - GARANTIE D'EMPRUNT POUR CONSTRUCTION D'UNE MORGUE - Le Conseil municipal est unanime pour accorder la garantie communale pour un emprunt de 6.000.000 contracté par l'hospital-hospice d'Orsay auprès de la Caisse des dépôts et consignations, au taux de 6 % remboursable en trente ans. Cet emprunt est contracté en vue de permettre la construction d'une morgue. Le Conseil vote 327 centimes additionnels de principe se rapportant au montant de l'emprunt, centimes qui ne seront mis en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'établissement.

agrandissement du Cimetiere

Tennis Club

Hopital, garantie emprunt pour Morgue

Reçu le



Séance du 4 novembre 1953

Le Conseil accorde à l'unanimité la garantie communale pour un emprunt de 20.000.000 contracté à l'Hopital-Hospice d'Orsay auprès de la Caisse des dépôts et consignations, fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Versailles, au taux de 6 %, remboursable en 30 ans. Cet emprunt est contracté pour permettre le financement par voie d'expropriation d'un immeuble sis 12 rue de Chevreuse à Orsay et appartenant aux Consorts BUNAU-VARILLA. Le conseil vote 1.083 centimes de principe se rapportant au montant de l'emprunt, centimes qui ne seront mis en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'établissement.

Hopital. Garantie d'emprunt pour Clinique Chirurgicale

M. le Maire donne lecture de la lettre du Maire de VILLEBON-sur-Yvette, du 27/10/53, relative à la mise en viabilité de la rue Mademoiselle

Rue Mademoiselle

Le Conseil proteste énergiquement contre la décision du Conseil Municipal de Villebon, qui a pour effet d'ajourner indéfiniment les travaux de la Rue Mademoiselle, question qui est en suspens depuis plus de 20 ans, entre les deux communes mitoyennes, sans résultat. Le Conseil proteste contre toute répartition de la dépense, autrement qu'en mitoyenneté. Demande à M. le Préfet de désigner un expert pour établir un arbitrage dans cette affaire.

Suivant lettre de M. le Préfet, du 25/9/53, le conseil accorde à l'unanimité la garantie communale pour les emprunts complémentaires pour travaux des associations syndicales autorisées LE PETIT CHEZ SOI 680.000 frs et la Prairie, 535.000 frs, emprunts contractés à la Caisse départementale.

Garanties d'emprunt pour La Prairie et le Petit Chez Soi

M. le Maire donne lecture des circulaires de l'UNION des MAIRES de SEINE ET OISE et des élus du PARTI SOCIALISTE, concernant la répartition des dépenses d'assistance, l'institution des commissions départementales d'investissement des communes, la suppression de certaines taxes au profit des communes, la suppression éventuelle de la participation de l'Etat aux dépenses d'intérêt général.

Decrets-lois

Le Conseil se rangeant à l'avis du Dr LAURIAT, considère qu'il ne peut émettre une opinion précise sur des problèmes aussi complexes, avant d'avoir eu des informations complémentaires.

Le Conseil vote les subventions suivantes, à prendre sur les dépenses imprévues / 1° - Fondation Fernand Darnel pour l'assistance aux aveugles civils : 500 frs. 2° - Délégation cantonale de PALAISEAU : 2.000 frs.

Subventions diverses  
Fondation Darnel - 10 - 11 1953

Le Conseil ne donne pas suite à la demande de subvention de la Fédération Nationale des déportés du travail, conformément à la circulaire préfectorale du 23/12/52 qui précise que les sociétés à caractère national, possédant des sections locales, ne semblent pas justifier l'attribution de subventions.

M. le Maire fait connaître que la plantation de peupliers dans la Prairie des Isles, pour laquelle une subvention de 27.987 frs a été attribuée à la commune, est terminée et qu'il y a lieu d'entreprendre une nouvelle tranche de travaux. Le Conseil, considérant qu'un crédit de 100.000 frs est prévu au budget de 1953, décide de solliciter une subvention des Eaux et forêts pour travaux de boisement.

Plantation de Peupliers

M. le Maire expose que lors des transports de remplacement pendant les grèves d'Aout, un poteau d'Eclairage public a été détruit par un camion militaire. La facture de la Sté SELF pour remplacement de ce poteau est de 23.000 frs et le service régional contentieux de la 1ère région militaire offre une indemnité de 16.121 frs seulement, par suite d'un abattement de 30 % pour vétusté. Le Conseil n'accepte pas cette répartition, l'abattement est d'ailleurs appliqué sur l'ensemble de la facture et non sur la valeur seule du poteau.

Indemnité Accident pour poteau d'Eclairage public

M. le Maire donne lecture d'une lettre de l'entreprise BAIGE, du 29/10/53, relative aux dégradations causées dans la rue Léon Croc par les transports de terre de remblai dans la Prairie des Isles, à proximité du stade. L'avis de M. l'Ingénieur des T.P.E. a été sollicité.

Rue Léon Croc

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la S.E.L.F du 4 Ct., portant à la connaissance du Conseil les observations de M. NEUBURGER du contrôle d'Energie Electrique, sur le projet d'Eclairage public de

Eclairage Public



la commune, Il ~~va~~ résulterait de ces modifications un supplément de dépense de l'ordre de 1.500.000 frs que la SELF envisage de compenser par certaines économies dans le projet. Le Conseil demande que les travaux soient poursuivis conformément à l'adjudication et au dossier approuvés et considère que les habitants d'Orsay qui attendent avec impatience l'Eclairage public, doivent être informés que le retard est imputable à l'E D F dont les observations seront soumises d'urgence à la Commission des travaux.

Goudronnage des Cours des Ecoles

M. le Maire donne connaissance des mémoires de l'entreprise GLEIZAL pour goudronnage des cours des Ecoles. Le conseil sollicite de M. le Préfet l'approbation de ces mémoires pour avoir marché. Le total de la dépense est de 505.406 frs.

Capital décès du Per. Communal

Le Conseil décide l'affiliation de la commune à la Caisse des dépôts et consignations pour la garantie du capital-décès du personnel communal, conformément à la loi du 28 avril 1952.

Tarif des concessions

M. le Maire expose que le tarif des concessions au cimetière voté le 13/10/50, est très inférieur à celui des communes voisines. Le Conseil décide la suppression des concessions cinquantenaires et centenaires peu demandées et décide les tarifs suivants, qui seront applicables à partir de la date d'approbation de la délibération :

Quinzenaires	5.000
Trentenaires	15.000
Perpétuelles	40.000
Perpétuelles pour les étrangers à la commune	60.000

Taxes du Cimetière

Le Conseil décide de modifier les taxes sur le cimetière dans les conditions suivantes :

Taxe d'exhumation	1.000
Taxe d'inhumation	1.000
Taxe de réunion de cercueils	500
Taxe d'arrivée de corps	1.000
Taxe d'ouverture du caveau provisoire	500

Vacations Funéraires

Les tarifs de creusement de fosses sont augmentés de 20% -  
M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Commissaire de Police de Palaiseau, du 28/9/53 sollicitant l'augmentation du taux des VACATIONS FUNERAIRES qui est de 150 frs depuis le 26 Juin 1948. Le Conseil donne avis favorable pour que le tarif soit porté à 230 frs, à partir du 1 décembre prochain. Ces frais sont à la charge des familles.

Transport des enfants de Mondétour

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Sté TRAHET ET ROBINET faisant connaître que le transport des enfants de Mondétour s'accroît de plus en plus et que le nombre actuel des élèves transportés est de 130 environ. Elle propose de mettre en service un deuxième car pour le soir et demande que l'indemnité journalière soit portée de 1.300 frs à 2.000 frs. Le Conseil accepte cette proposition et autorise M. le Maire à signer un avenant au Marché primitif.

M. LAUTERFING est d'avis qu'il serait possible de solliciter une subvention du Ministère de l'Education Nationale. Le Conseil le félicite de son action profitable à la commune.

Emploi des fonds de la Loi Barange de 1953

Le Conseil décide de modifier la répartition des crédits de la Loi Barangé de 1953, dans les conditions suivantes :

Pour achat de mobilier scolaire (Marché Delagrave)	285.000
Amélioration des peintures	400.000
Matériel d'enseignement collectif :	
Ecole des filles	225.000
" des garçons	170.000
" Maternelle	30.600
	425.600

Total égal au montant de l'attribution 1.110.600

Marché Delagrave

Le Conseil autorise M. le Maire à traiter avec les Ets DELAGRAVE 15 rue Soufflot à Paris, pour fourniture de mobilier scolaire, se montant à la somme de 285.000 frs, crédit à prendre sur les fonds de la Caisse Départementale scolaire.

Emploi des fonds de la Loi Barange de 1954

M. le Maire donne lecture de la circulaire préfectorale du 2/10/53



faisant connaitre qu'il sera alloué pour 1954 une somme de 4.800 frs par élève, soit pour Orsay, 1.800.000 frs environ. Conformément aux instructions ministérielles, le Conseil décide la répartition suivante

Matériel d'enseignement collectif 10 %	180.000
Transport des élèves de Mondétour	320.000
Réparation des batiments existants	600.000
A valoir sur la part communale dans l'achat des terrains de Mondétour pour construction d'Ecoles	700.000

En cas d'attribution d'une subvention de l'Etat pour transport des Enfants de Mondétour, le crédit prévu à cet effet ci-dessus, sera modifié.

Le Conseil fixe le taux de la participation des enfants des communes voisines, pour les fournitures scolaires / Cours moyen et élémentaire par an 1.000 frs  
Cours complémentaires et supérieur, par an ..... 2.500

Le Conseil fixe au samedi 19 décembre 1952 à 14 heures, l'appel d'offres pour entretien des batiments communaux en 1954 au rabais, sur soumissions cachetées et désigne M.M. GUILLEMARD et FAVRE pour assister M. le Maire

Le conseil désigne M. FAVRE, pour faire partie de la commission de révision des listes électorales et M.M. PUVELAND et THEVENON, pour faire partie de la commission des réclamations.

M. LAUTERFING expose qu'il existe à l'heure du déjeuner un transport payant des élèves mais que les cars ramènent les enfants à 13 heures alors que certaines classes ne rentrent qu'à 13 h 15. Il souhaite que les heures de rentrée des classes soient mises en coordination.

M; LAUTERFING demande où en est la question de la Mare de Mondétour. Des renseignements seront demandés au service des Ponts et chaussées.

M JOUGUET signale que la pièce d'eau du Mail est dans un état tel que le poisson meurt. M. le Maire fait connaitre que cette pièce d'eau appartient à l'hôpital qui s'est inquiété de la question.

Le Dr LAURIAT proteste contre le manque d'information des communes en ce qui concerne l'application du plan d'aménagement de la Région Parisienne. M. le Maire donne lecture de la lettre qu'il a adressée à ce sujet à M. le Préfet, le 3 octobre, lettre actuellement sans réponse. Ce manque d'information est très préjudiciable aux personnes qui sollicitent un permis de construire.

D'autre part, la R.N. 188 dont la déviation est prévue, est en très mauvais état d'entretien. D'après certains renseignements, l'insuffisance de crédits s'opposerait à la réparation de cette route, mais ne peut-on pas penser qu'elle n'est pas réparée depuis des années et ne sera pas faite par les soins du département, dans le but de laisser les travaux à la charge des communes, lorsque la déviation aura été réalisée \*

Le Conseil propose d'adresser une circulaire aux Députés et Conseillers généraux du département pour leur demander de faire une intervention à leurs assemblées respectives pour que le plan d'aménagement de la Région Parisienne soit arrêté définitivement.

D'autre part, le Conseil est d'avis d'intervenir auprès de M. le Préfet pour la réfection de la R.N. 446 de la place de la République à la Folie Bessin.

M. PERNELLE demande une réfection de la rue Aristide Briand, pour faciliter l'écoulement des eaux. Cette question sera étudiée par la Commission des travaux.

M. Clément se fait l'interprète de ses collègues pour demander que le nom de François LEROUX, Ancien Maire d'Orsay décédé, soit donné à une rue de la Commune. Il existe à Orsay deux rues de Bellevue, au Guichet et à Mondétour, ce qui provoque des confusions.

Le Conseil décide de donner le nom de François LEROUX à la rue de Bellevue au Guichet (chemin rural N° 36) Il rend ainsi hommage aux

Remboursement des  
matrices Scolaires  
Et des  
Entretien des Batiments  
Communaux 1954  
27 nov  
Revisions des listes  
électorales  
Horaires Scolaires  
Mare de Mondétour  
Lac d'Orsay  
Plan d'Aménagement  
de la Région Parisienne  
Rue A. Briand  
Changement de nom  
Rue de Bellevue  
Rue François LEROUX  
Rue de Bellevue  
Rue de Bellevue



qualités d'administrateur de M. Leroux, qui furent très profitables à la commune.

Plan d'assainissement d'Orsay

Envoyé le  
Reçu le

~~L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.~~

M. le Maire donne lecture des correspondances échangées avec le M.R.L. au sujet de l'établissement d'un plan d'assainissement de la commune et faisant connaître que les frais d'étude sont à la charge du Ministère de la Reconstruction et du Logement et n'ont aucune répercussion sur les finances communales. Le conseil donne donc un avis favorable à la désignation par arrêté municipal du Service des Ponts et chaussées pour l'étude du projet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 h 30.

Man Jouquet  
L. Belmas  
Lauriat  
Jouannin  
Fauchet  
Ziane  
Foisys  
Mme Bettmont  
Thevenon  
Duveland  
Bernelle  
Clement  
Mlle Jouannin  
Laneuville  
Galland  
Tissot  
Cessens  
Louvel  
Lauterffing  
M. M. Guaydier  
Girard

Du dix novembre mil neuf cent cinquante trois, convocation du Conseil municipal pour le MARDI 16 Novembre 1953 à 21 heures à la Mairie d'Orsay, en séance publique extraordinaire, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Le Maire



Séance du 16 novembre 1953

Le seize novembre mil neuf cent cinquante trois, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M. M PINON, Maire, GUILLEMARD, LE FEVRE, FAVRE, adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, DUVELAND, BERNELLE, CLEMENT, Mlle JOUANNIN, LANEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, LOUVEL, LAUTERFFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY, Mme BETMONT - Excusés / M. M. GUAYDIER, GIRARD.

Le Conseil choisit pour secrétaire M. THEVENON, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité, après avoir pris acte des observations suivantes :

**TENNIS CLUB** - M. LAUTERFFING demande de rectifier le procès-verbal en ce sens que la question de l'utilisation du terrain exproprié de M. CHABRAT avait été renvoyé aux commissions des finances et des sports dans son ensemble et non pas seulement pour la maisonnette. Le Conseil est d'accord sur ce point, certaines conditions ayant été imposées à la Commune et à la société par le Jury d'Expropriation.

**MORGUE** - Le Dr Lauriat demande de préciser qu'il avait voté pour la garantie d'emprunt accordée à l'hôpital pour construction d'une Morgue à condition que la construction soit édifiée dans le cadre d'aménagement définitif de l'hôpital. Le conseil approuve cette observation.

**REMBOURSEMENT DE FRAIS D'ETUDES** - M THEVENON précise qu'il y a lieu de remplacer "cours supérieur" par "cour de fin d'études" dans la délibération concernant le remboursement des fournitures scolaires par les élèves des communes voisines fréquentant les Ecoles d'Orsay.



Séance du 16 Novembre 1953

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'Ecole des filles, demandant que le cours de Solfège soit prolongé d'une heure, le nombre d'élèves étant passé à 125. Le Conseil est d'accord et demande à M. l'inspecteur d'Académie de bien vouloir approuver cette décision à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954. Les crédits nécessaires seront prévus au budget de 1954.

Cours de Solfège

125 élèves  
14.2.54

Arbre de Noël

M. le Maire donne lecture d'une lettre de la Directrice de l'Ecole des filles, faisant observer que la date du 10/1/54 retenue pour l'Arbre de Noël n'était pas judicieuse. Le Conseil est d'avis qu'elle ne présente pas d'inconvénient puisqu'aucune participation ne sera demandée aux enfants. La commission des fêtes a prévu une séance de théâtre enfantin. Le calendrier des fêtes a d'ailleurs été établi au début de 1953.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Curé, du 13/11/53 demandant qu'une feuille de caoutchouc soit placée à la porte de l'Eglise pour boucher les fissures qui laissent pénétrer le froid et les bruits de la rue. Le Conseil donne son accord.

Porte de l'Eglise

M. le Maire expose que la date limite de dépôt des soumissions pour l'appel d'offres concernant les travaux de canalisation de la Sente de Madagascar, a été fixée au VENDREDI 27 Novembre à 16 h. Le Conseil décide que l'ouverture des plis aura lieu le même jour à 16 h 30 et désigne M.M. JOUGUET et GUILLEMARD pour assister M. le Maire.

Sente de Madagascar

Le Conseil désigne M.M. ZIANE, LE FEVRE, PUVENDAND pour faire partie de la Commission chargée d'examiner les demandes des familles dont les enfants fréquentent les Ecoles privées.

Aide aux enfants nécessiteux des Ecoles privées

M. le Maire expose que la Commission Administrative de l'Hopital a décidé l'acquisition à l'amiable de la propriété située à la limite des communes d'Orsay et de Bures sur Yvette, appartenant aux héritiers FOULD, dite "Le Grand Mesnil" en vue de l'aménagement d'un hospice de vieillards qui pourra contenir 116 lits. La dépense à envisager pour l'acquisition et les frais d'aménagement est de 34 millions environ, sur lesquels la subvention du Conseil Général sera remboursée dès qu'elle sera à la disposition de l'hopital.

Hopital d'Orsay. Acquisition du Grand Mesnil. Déclaration d'utilité publique

Actuellement l'hopital ne comprend que 33 lits d'hospice. La Commission administrative a fait une étude très poussée de la question et visité la propriété. Elle considère que ce projet rendra de grands services et permettra de n'avoir que des services hospitaliers à l'intérieur de l'hopital.

Le Dr Lauriat estime qu'il serait préférable au point de vue financier que l'acquisition soit faite par le département. M. le Maire répond qu'il s'agit d'un agrandissement de l'hospice existant à Orsay et que le point de vue du Dr Lauriat est rejoint puisque le Département participe, d'après les renseignements connus ayant trait à des opérations semblables, pour une somme totale d'environ 18 millions (approximativement 240.000 frs par lit). Que d'autre part, l'acquisition doit être réalisée très rapidement, les vendeurs ayant notamment un autre amateur en vue au même chiffre que celui offert par l'hopital. Que le Conseil Général étant actuellement démissionnaire se trouve donc dans l'impossibilité de réaliser une semblable opération. Qu'enfin et surtout il n'y aurait aucune garantie sur l'admission dans cet hospice, des vieillards d'Orsay et de la Vallée de Chevreuse. Le Dr Laneuville, Médecin chef de l'hopital confirme notamment ces derniers points.

Après en avoir délibéré, le Conseil à l'unanimité, donne avis favorable à l'acquisition de cette propriété par l'hopital-hospice Archangé et sollicite de M le Préfet la déclaration d'utilité publique.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire sur le projet d'acquisition par l'hopital-Hospice Archangé de la propriété dite "Grand Mesnil" pour l'aménagement d'un Hospice de vieillards, décide d'accorder la garantie communale pour un emprunt de 34 millions, destiné à l'acquisition et aux frais d'aménagement. Vote à cet effet 1.845 centimes extraordinaires de principe, qui ne seront mis en recouvrement qu'en cas de défaillance de l'établissement.

Hopital d'Orsay. Garantie d'emprunt. 25.5

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. le Préfet du 7/11/53 faisant connaître qu'il ne peut admettre l'inscription en recette au budget supplémentaire, de la prévision de subvention pour achat des

Budget supplémentaire de 1953

Mars 1954  
25.5



terrains nécessaires à la construction du Bassin de Natation. Il considère que cette subvention reste très problématique et qu'aucune prévision ne peut être faite actuellement, ni sur le principe lui-même de la subvention, ni sur son montant. Seul M. le Ministre de l'Education Nationale est compétent pour en décider dans la limite des crédits dont il dispose.

Le Dr LAURIAT et M. LAUTERFING ne partagent pas cet avis.

Après en avoir délibéré, le Conseil décide de modifier le projet de budget supplémentaire suivant les indications préfectorales, par 16 voix contre 3 et 2 abstentions. Le budget sera donc réglé de la façon suivante :

Montant des recettes d'après le projet primitif	20.091.564
déduire la prévision de subvention	<u>1.900.000</u>
Reste en recettes	18.191.564
il y a lieu d'ajouter la plus-value d'attribution du fonds de péréquation	<u>395.486</u>
total des recettes	<u>18.587.050</u>
DEPENSES - montant du projet primitif	20.091.564
déduire sur entretenues des rues	<u>1.850.000</u>
	18.241.564
le conseil décide d'ajouter les compléments suivants :	
Fêtes locales pour Arbre de Noël	40.000
Goudronnage des cours des Ecoles	5.406
Entretien des rues	300.000
dépenses imprévues	80
	<u>345.486</u>
Total des dépenses	18.587.050

M. le Maire expose qu'une entrevue doit avoir lieu le Mercredi 18 novembre à 9 heures, entre M. NEUBURGER de l'E.D.F, M. BATISSE, M.M. JOUGUET et TISSOT et le Représentant de la SELF pour mettre au point la question des modifications demandées par l'E.D.F au projet d'Eclairage public de la commune. Mais la réalisation du projet n'en sera pas retardée, puisque la Sté S.E.L.F poursuit ses approvisionnements.

M. le Maire expose qu'à la suite de l'adjudication du 18 aout 1953 le montant de la dépense des travaux d'Eclairage public a été établi de la façon suivante : Soumission de la SELF ..

	16.458.010
Marché pour Lampes supplémentaires	661.710
Honoraires des ponts et chaussées	<u>500.000</u>
	17.519.726
Montant de l'emprunt disponible	4.219.720

soit en chiffre rond / ~~4~~ 200.000 frs.

Le Conseil considérant que le projet d'éclairage public est d'intérêt communal et doit être réalisé en une seule fois, décide de contracter un emprunt complémentaire de 4.200.000 auprès de la Caisse des dépôts et consignations, fonds provenant de la Caisse d'Epargne de Versailles) aux conditions habituelles de cet établissement, et au taux d'intérêt de 6% remboursable en 30 années à partir de 1954, au moyen de 230 centimes extraordinaires.

Le Conseil vote une subvention de 1.000 frs à prendre sur les dépenses imprévues, au Comité antituberculeux d'Entraide et d'Education Sanitaire de seine et Oise.

M. LOUVEL fait part de quelques observations qui lui ont été faites sur les jours de séance du Conseil Municipal. M. le Maire répond que ces dates sont choisies au mieux de son emploi du temps qui est très chargé (réunion des commissions communales, de la Commission administrative de l'hôpital, etc....)

M. LOUVEL est d'avis que le Conseil Municipal avait certaines précisions dans la circulaire de l'Union des Maires lue à la précédente Assemblée, suffisantes pour prendre une décision, notamment en ce qui concernait la répartition des frais d'Assistance.

M. le Maire lui répond que le Conseil Général est démissionnaire pour cette même cause et qu'il convient d'attendre la suite qui sera donnée à cette démission collective. Une protestation a d'ailleurs été faite par l'Union des Maires de seine et Oise dans laquelle tous les Conseils Municipaux ont été représentés.

...../.....

59

11

26

Reçu le

Eclairage public

Emprunt complémentaire pour Eclairage public

59

30 nov

Reçu le

Comité antitubercu.

seine

Reçu le

Observations de M.

Louvel

59



Séance du 18 Décembre 1953

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 heures.

~~Pinon~~      L. Fevre  
 Guaydier      J. Lorient  
 F. Laurant      M. Jouguet  
 Y. Lorient      M. Lanu  
 M. Lanu

Du 13 décembre 1953, convocation du Conseil Municipal à la Mairie pour le MARDI 18 décembre 1953 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour :

Le Maire

### Séance du 18 décembre 1953

Le dix huit décembre mil neuf cent cinquante trois, vingt et une heures, le conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents : M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, LE FEVRE, FAVRE, adjoints, Dr LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, BERNELLE CLEMENT, Mlle JOUANNIN, Dr LANEUVILLE, GALLAND, TISSOT, CESSENS, DOUVEL, LAUTERFING, ZIANE, FOISY, Mme BETHMONT. Absents : M.M. GIRARD, FAUCHET.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. Lauterfing, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire donne lecture d'une lettre de Mme Leroux, du 4/12/53 qui remercie la Municipalité d'avoir donné le nom de François LEROUX, ancien Maire à une rue de la commune.

Lettre de Mme Leroux

M. le Maire donne lecture d'une lettre de M. BERNUT, propriétaire de la Mare de Mondétour, du 17/12/53, faisant connaître qu'il s'engage à combler la mare si possible dans la délai d'un an, ce qui supprimera l'eau stagnante. Les drainages qui y aboutissaient ont tous "été détruits sauf un seul. M. Bernut demande que l'arrêté du nouvel alignement lui soit délivré afin de clôturer son terrain, en cédant gratuitement le terrain nécessaire à la commune, à condition d'être dégrevé de l'impôt foncier correspondant.

Mare de Mondétour

M. le Maire fait connaître qu'il a reçu en date du 1/12/53, une lettre signée de M. NEUBURGER, directeur du Centre de Distribution mixte Ile de France-Bud de l'Electricité de France, protestant contre la rédaction du procès-verbal de la Séance du Conseil du 16 novembre dernier, dans lequel il est indiqué que le retard dans l'installation de l'Eclairage Public était imputable à l'E. d. F.,

Eclairage public  
lettre E. de F.

M. NEUBURGER déclare que l'E. D. F. n'a eu connaissance d'un projet d'Eclairage public que par une communication parue dans "Le Moniteur des T.P. et des bâtiments" du 18/4/53 et que c'est lui-même qui a demandé au Chef d'Unité de St-Rémy les Chevreuse, de le renseigner sur cette affaire. Au mois de septembre dernier, la S.E.E.F. lui a présenté un plan sur lequel il a fait un certain nombre d'observations et en particulier il a précisé qu'étant donné le nombre de foyers installés dans la commune, il y avait lieu de prévoir un conducteur spécial de

1953  
 18  
 20



retour d'éclairage public. Toutefois, à cette époque, il a conseillé à la S.E.L.F. d'examiner si une solution de télécommande de foyers par un poste central d'allumage, ne serait pas plus intéressant pour la commune.

Tous les contacts que M. NEUBURGER a eus avec l'entrepreneur l'ont été après l'adjudication, c'est à dire lorsque le montant du marché avait déjà été fixé sur une étude sur laquelle, non seulement l'E.D.F. n'avait pas donné d'accord, mais encore qui ne lui avait jamais été présentée. M. NEUBURGER reconnaît qu'en février 1952, des directives générales ont été données à la SELF par le centre, pour un avant-projet dont l'E.D.F. n'a jamais eu connaissance. Depuis cette date la seule demande officielle a été faite pour le projet actuel, le 10/10/53, par M. l'ingénieur des T.P.E. auquel il a répondu le 15/10, en indiquant les réserves de l'E.D.F.

Dans ces conditions et compte tenu de ce qui précède, M. NEUBURGER demande au Conseil Municipal de prendre une délibération précisant que le retard apporté dans l'exécution des projets d'Eclairage public n'est pas imputable à la SELF, contrairement aux renseignements qui avaient été précédemment donnés au Conseil et que cette rectification soit publiée dans la presse.

Le Conseil prend acte de la lettre de M. NEUBURGER qui ne provoque aucune observation.

D'autre part, M. le Maire a reçu le 14/12/53 une lettre de la SELF TENANT à préciser que sa lettre du 4/11/53 ne faisait aucunement d'un retard dans l'exécution des travaux d'Eclairage public imputable à l'E.D.F.. Elle tenait uniquement la commune au courant des modifications aux dispositions techniques du projet d'adjudication comportant en particulier, l'installation d'un neutre spécial. Ces travaux importants nécessitent avant tout d'aboutir à l'exécution effective une période de mise au point au cours de laquelle sont consultés les services intéressés : E.D.F. ; P. et Ch. ; P.T.T. ect.. Il y a lieu de constater que cette période de mise au point s'effectue pendant l'approvisionnement du matériel et que de ce fait elle n'entraîne pas de retard dans le commencement des travaux. La Sté S.E.L.F. assure qu'elle a pris toutes ses dispositions pour réaliser les travaux dans le meilleur délai mais que si, par son fait, un retard était apporté, elle en prendrait l'entière responsabilité.

M. le Maire expose à l'assemblée que l'Hopital envisage un projet d'amélioration des bâtiments actuels. La construction d'une nouvelle morgue n'a pas été acceptée par la Direction de la Santé, celle existante sera aménagée par l'installation de tiroirs frigorifiques, mais le logement des internes situé au dessus de cette morgue, ne peut subsister. L'architecte de l'hopital a donc établi un projet d'ensemble d'aménagement de cet établissement.

Dans le cadre de ce projet, un bâtiment serait construit à l'entrée de l'hopital, dans l'alignement des constructions actuelles, ce qui nécessiterait une emprise sur la place du Général Leclerc, de 100 m<sup>2</sup> env.

Le bâtiment comprendrait la loge du concierge, le bureau des entrées, une salle d'examen, l'internat et la salle de garde, des bureaux d'un logement pour l'Econome.

Le Conseil est d'accord pour céder à l'hopital le terrain qui lui est nécessaire.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 25/11/53 faisant connaître que M. le Préfet intervient auprès de la Délégation Départementale du Ministère de la Reconstruction et du logement et du service des Ponts et chaussées, au sujet de l'application du plan d'aménagement de la Région parisienne, en liaison entre ces services et la Préfecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 17/12/53, dans laquelle M. le Directeur des P.T.T. fait connaître qu'il fait procéder dès à présent à une étude pour la création d'une recette auxiliaire au lotissement de Mondétour.

M. le Maire fait connaître que les habitants du quartier de la Troche ont demandé la pose d'une boîte aux lettres rue Aristide Briand. D'après la lettre de M. le Receveur des postes, du 14/12/53, le prix de cette boîte, fourniture et pose comprise, serait de 14.000 frs environ à la charge de la commune. Les réparations et le remplacement des boîtes en mauvais état sont à la charge de l'administration.

Le conseil décide l'installation de cette boîte aux lettres, vote un crédit de 14.000 frs à prendre sur des dépenses imprévues.

Aménagement de l'hôpital Archangé

Plan d'Aménagement de la Région Parisienne

Boîte aux lettres à Mondétour

Boîte aux lettres rue Aristide Briand

2 Mars 54



Séance du 18 Décembre 1953

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 1/12:53 de la Caisse Primaire de sécurité sociale de la Région Parisienne remerciant le Conseil d'avoir bien voulu organiser à Orsay une séance cinématographique de documentation sanitaire et sociale.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 14:12:53 de la Préfecture de la Seine, faisant connaître que les crédits mis à la disposition des services de la Direction des affaires sociales, soit 2.500.000 frs, sont insuffisants pour le démontage du Monument Dubreuil dans l'ancien cimetière et la reconstruction dans le nouveau cimetière, travaux qui sont évalués à 5.000.000 environ. La préfecture de la Seine donne son accord pour l'exhumation, le transfert et l'inhumation des restes mortels dans le nouveau cimetière. La dépose du Monument sera entreprise sans délai au moyen des crédits existants. La reconstruction ne pourra être entreprise avant l'issue de l'action en réduction des charges du Legs que la Préfecture de la Seine envisage d'entamer.

Le Conseil Municipal prend acte des lettres du Conseil local des parents d'élèves des IO et 27 novembre 1953, dont M. le Maire vient de donner lecture.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 28/II/53 dans laquelle M. RENSON propose de céder à la commune 15.000 m<sup>2</sup> de terrain environ situés en arrière de sa propriété de l'avenue du Maréchal Foch à Orsay.

Le Conseil considère que la partie postérieure de cette propriété est d'un accès difficile en raison des difficultés de circulation dans l'avenue St-Laurent, qui présente un grand danger pour les enfants des Ecoles. Que le projet envisagé par la précédente Municipalité comprenait notamment la création d'un Parc communal, d'un bureau de postes, de logements pour les instituteurs et les services municipaux et que l'accès de l'arrière de la propriété avait précisément lieu par l'avenue du Maréchal Foch et non par l'avenue St-Laurent. Que d'autre part le terrain proposé est frappé par le plan d'aménagement de la Région Parisienne, pour la déviation de la Route Nationale 446\*

Pour ces motifs, le Conseil renouvelle sa proposition d'achat de l'ensemble de la propriété suivant le prix fixé à dire d'expert, selon le désir de M. Renson et avec accord de l'administration des domaines.

M. le Maire expose que la Caisse des dépôts et consignations accepte de prêter à la commune, une somme de DIX millions pour travaux d'entretien des rues, sous réserve que le dossier lui soit adressé avant le 15 janvier 1954. La commission des travaux a proposé la remise en état de la rue de Launay et de l'avenue Parrat, suivant programme établi en 1952. Le Conseil décide de faire ces travaux et accepte les devis établis par M. l'ingénieur des T.P.E, soit

rue de Launay	7.000.000
Avenue Parrat	3.000.000
-----	

total	10.000.000
-------	------------

Décide de contracter auprès de la Caisse des dépôts et Consignations, un emprunt de dix millions, au taux de SIX pour cent, remboursable en 30 ans, aux conditions habituelles de cette caisse et vote une imposition extraordinaire de 545 centimes pour l'amortissement de cet emprunt

Le Conseil, après en avoir délibéré, accepte les marchés passés avec l'entreprise BRANGEON, pour les travaux de réfection d'empierrement goudronné du C.V.O. N° 5 (rue de Verdun) s'élevant à la somme de 2.700.000 frs. Autorise M. le Maire à signer les dits marchés et pièces de comptabilité afférents au règlement des travaux effectués sur les chemins vicinaux.

M. le Maire donne lecture d'une lettre du 16:12/53 de M. l'Ingénieur des T.P.E, faisant connaître que pour aménager le carrefour de la rue de Bellevue et de la rue de Verdun, afin d'éviter l'ensablement de la bouche d'égout, il serait nécessaire de déplacer deux poteaux de l'E.D.F. Le Conseil considère que la dépense est hors de proportion avec l'avantage retiré de ces travaux et décide de ne pas y donner suite.

Sécurité Sociale

Sepulture

Conseil local des  
d'élèves

Propriété

Travaux d'entretien  
des Rues. Emprunt  
de dix millions

Amenagement  
C.V.O. N° 5

Reçu le 5.11.53

Rue de Bellevue  
François



Sente de Madagascar

M. le Maire rend compte de l'adjudication des travaux de la Sente de Madagascar pour lesquels l'entreprise BRANGEON a fait les meilleures conditions, avec 8 % d'augmentation sur le devis établi par M. l'Ingénieur des T.P.E suivant bordereau des prix applicables aux travaux des routes nationales et des chemins départementaux en 1953. Le montant des travaux sera de 702.000 frs. Le Conseil accepte la soumission de l'entreprise BRANGEON.

Avenues André Chénier et Pierre Curie

M. le Maire expose qu'il a reçu une pétition des habitants de la rue André Chénier et de la rue Pierre Curie pour la remise en état de ces voies. Un devis a été demandé à M. l'Ingénieur des T.P.E pour ces travaux qui seront inclus dans le programme général de la commune.

Cirques

M. le Maire demande au Conseil de fixer la redevance à imposer à la Direction des Cirques qui désirent s'installer dans la commune. Le Conseil décide les taux suivants: cirques moyens 10.000 frs - grands cirques 20.000 frs.

Taxe sur les licences des débits de boissons

Envoyé le 20. 12. 53

Reçu le

Budgets de l'hôpital

Le Conseil, vu la demande du Comité de Défense du Petit commerce et de l'artisanat, section d'Orsay, décide à l'unanimité moins une voix d'accorder une diminution dans la taxe sur les licences des débits de boissons en 1954 et vote les tarifs suivants: Licences restreintes, 6.500 frs au lieu de 7.500 frs - Licences de plein exercice, 13.000 frs au lieu de 15.000 frs. Le Conseil émet le vœu que cette taxe soit transformée en taxe d'Etat alimentant un fonds commun.

Le Conseil, après avoir entendu l'exposé de M. le Maire donne un avis favorable aux budgets additionnel 1953 et primitifs 1954, présentés par la Commission administrative de l'Hôpital.

Écoles de Mondétour

M. le Maire expose qu'au cours d'une conversation que M. EESAGE, architecte de la commune, a eue avec M. BONVICINI, propriétaire de la ferme de Mondétour, au sujet des terrains à céder à la commune pour constructions scolaires, ce dernier a invoqué la présence d'ateliers d'ébénisterie et de plaquage qui n'étaient pas prévus dans le projet de constructions d'habitations pour ouvriers, présenté au Conseil Municipal.

Ces ateliers sont susceptibles de produire du bruit, ce qui gênera les Ecoles dont le Conseil Municipal a décidé la construction à proximité de la propriété de M BONVICINI et M. le Maire propose de prendre des dispositions pour interdire toute installation susceptible de gêner les Ecoles.

M. Lauterfing serait d'avis de demander auparavant à M. BONVICINI de préciser quelles machines il est susceptible d'employer.

Le Conseil est d'avis qu'il convient de réserver l'avenir et demande à l'unanimité, moins une abstention, que M. le Maire prenne l'arrêté Municipal nécessaire pour interdire toute installation, non soumise à enquête de commodo et incommodo, susceptible de faire du bruit, à moins de 150 mètres des Ecoles.

Utilisation des Salles de Mairie

Envoyé le 28. 12. 1953

Reçu le

Camps de la Crèche

Le Conseil fixe pour 1954 le tarif des redevances pour utilisation de la Salle de la Mairie pour les réunions, soit petite salle: 100 frs au lieu de 50.-- Grande Salle: 300 frs au lieu de 120.-- pour indemnisation des frais d'Eclairage et de nettoyage.

M. le Maire, suivant proposition de la commission des finances, propose l'augmentation du prix de journée de la crèche municipale. Pour 1954, les frais de personnel, de chauffage, d'entretien et de denrées s'élèveront à un million environ pour 2.000 journées. Mme Betmont n'est pas d'avis d'augmenter les tarifs avant d'avoir fait quelques travaux.

Le Dr Lauriat est d'avis que compte tenu de la situation actuelle et des chiffres proposés par la commission des finances, il restera encore une somme importante à la charge de la commune et qu'il convient de remédier à cette situation le plus tôt possible. Le Conseil vote à l'unanimité moins une voix, le tarif unique de 200 frs par jour à partir du 1<sup>er</sup> janvier 1954.

Legs Parrat

Envoyé le 27. 12. 53

Reçu le

M. le Maire rappelle que le Legs Parrat est attribué annuellement à une femme veuve, la plus pauvre et demeurant depuis longtemps dans la commune. Il a été porté à 2.000 frs par le Conseil Municipal. Après lecture de la liste des candidates comprenant 8 noms, il est procédé au vote à bulletins secrets qui donne les résultats suivants. Nombre de votants: 21



Séance du 18 Décembre 1953

	I° Tour	2° Tour
Mme Vve Minard	néant	néant
Mme Vve Haëre	6	7
Mme Vve Richard	2	néant
Mme Vve Vaudron	10	14
Mme Vve Anthoine	néant	néant
Mme Vve Henri	I	-
Mme Vve Poissonnet	I	-
Mme Vve François		

Mme Vve Anthoine ayant réuni à la second tour la majorité des suffrages, bénéficiera du Legs Parrat en 1954

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 24 h

*Mme Jouquet*

*Laurent*  
*André*  
*Louis*  
*Caheux*  
*Jouquet*  
*Guaydier*  
*Guillemard*  
*Le Fevre*  
*Lauriat*  
*Jouquet*  
*Thevenon*  
*Puveland*  
*Pernelle*  
*Clement*  
*Galland*  
*Tissot*  
*Cessens*  
*Girard*  
*Louvel*  
*Lauterfing*  
*Fauchet*  
*Ziane*  
*Foisy*  
*Favre*  
*Jouannin*  
*Dr Laneuville*  
*Betmont*

Du trois janvier mil neuf cent cinquante quatre, convocation du conseil municipal pour le vendredi 8 janvier 1954 à la Mairie d'Orsay à l'effet d'y delibérer sur les questions portées à l'ordre du jour.

Mairie d'Orsay  
 le Maire

Séance du 8 Janvier 1954

Le huit janvier mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une heures, le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, Maire.

Etaient présents / M.M. PINON, Maire, GUAYDIER, GUILLEMARD, LE FEVRE, adjoints, LAURIAT, JOUGUET, THEVENON, PUVELAND, PERNELLE, CLEMENT, GALLAND, TISSOT, CESSENS, GIRARD, LOUVEL, LAUTERFING, FAUCHET, ZIANE, FOISY. Absents excusés : MM. FAVRE, Mlle JOUANNIN, DrLANEUVILLE, Mme BETMONT.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. TISSOT lequel donne lecture du procèsverbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. le Maire fait connaitre que le projet d'aménagement du cimetière a été agréé au Plan d'équipement National, par arrêté du 15 déc 1953, pour un montant total de 12.994.000 avec subvention de 20 %, soit 2.598.000

Il reste donc à la charge de la commune

12.994.000  
 2.598.000  
 -----  
 10.395.200

*Aménagement du cimetière*



Séance du 8 Janvier 1954/61

Reçu le 14.1.54

Le conseil accepte cette subvention à l'unanimité et décide de poursuivre les travaux. La caisse des dépôts et consignations a accepté par lettre du 13 Nov 1953, de prêter à la commune les fonds nécessaires pour l'agrandissement du cimetière à condition que le dossier complet lui soit adressé avant le 15 janvier. Le Conseil autorise M. le Maire à réaliser auprès de la Caisse des dépôts et consignations ou de l'une des Caisses dont elle a la gestion, aux conditions de ces établissements et au taux d'intérêts de 6 %, l'emprunt de la somme de 10.500.000 frs et dont le remboursement s'effectuera en 30 années à partir de 1954, au moyen de 570 centimes extraordinaires. Il est en conséquence, autorisé à signer le traité à intervenir pour régler les conditions dudit emprunt.

Terrains de Mondétour  
pour constructions  
scolaires

M. le Maire fait connaître qu'une nouvelle évaluation des terrains de Mondétour, nécessaires à la construction d'un groupe scolaire et bâtiments annexes, a été faite le 14 Nov 1953. Les propriétaires ont donné leur accord, sauf pour les terrains de Mme Vve LORIN décédée et dont l'adresse des ayants-droits est inconnue.

Le Conseil renonce au terrain de M. BONVICINI qui n'est pas nécessaire à la réalisation du projet et après en avoir délibéré, décide de poursuivre l'acquisition amiable des terrains pour lesquels les propriétaires sont d'accord et l'expropriation nécessaire pour les autres. Sollicite une subvention de l'Etat et du Département, la plus large possible et s'engage à assurer le financement de la dépense qui restera à la charge de la commune.

Transport des enfants

M. LAUTERFING fait connaître qu'une subvention de 185.000 frs va être allouée à la commune pour le transport des enfants de Mondétour et demande qu'un employé communal soit chargé de la surveillance des enfants dans le deuxième car.

Salle des Conférences  
Reçu le 18-1.54

M. le Maire fait connaître que le Club Athlétique d'Orsay qui utilise la salle du 6 rue Archange dite "Salle des Conférences" appartenant à la Commune, a fait faire des travaux de peinture, dans cette salle. Cette société sollicite la prise en charge par la commune de la moitié de la dépense, soit 20.000 frs. Le Conseil vote un crédit de cette somme, à prendre sur les dépenses imprévues.

Assurance accidents  
du personnel communal  
Reçu le 19.1.54

Le Conseil autorise M. le Maire à signer un avenant à la Police d'assurance accidents l'Urbaine et la Seine, du personnel communal, conformément à la circulaire ministérielle N° 275 AD:3, en date du 18 aout 1953, relative à l'application de la loi du 28 avril 1952, portant statut général du personnel des collectivités locales.

Régisseur des Recettes  
du Marché

M. le Maire expose que l'arrêté ministériel du 30 septembre 1953 fait une obligation aux régisseurs de recettes, de verser un cautionnement et fixe l'indemnité annuelle à laquelle ces agents ont droit.

M. SARADIN, régisseur des recettes du marché devra ainsi constituer un cautionnement de 50.000 frs. Le Conseil décide de lui allouer l'indemnité annuelle correspondante, soit 3.000 frs, à prendre sur les dépenses imprévues pour 1954.

Contribution 5% à la  
charge de l'employeur  
et avantages en nature  
des agents communaux

Le Conseil Municipal. Vu la note du Receveur Municipal concernant le mode de calcul de la contribution forfaitaire de 5 %, savoir :

- 1°- sur les indemnités de logement versées aux instituteurs.
- 2°- sur les avantages en nature accordés au Personnel communal et enseignant.
- 3°- sur les prestations de chauffage, éclairage, nourriture gratuite, etc...

- 4°- La décision d'opérer une retenue de 10 % sur le salaire de base des agents communaux logés dans l'intérêt du service en leur supprimant tous les avantages accessoires (eau-gaz-électricité)

DELIBERE : S'élève contre le 1er paragraphe, attendu que l'article 231 du code des impôts (chapitre III - taxes diverses, 2° section) précise que : Jusqu'à une date fixée par décret les sommes payées à titre de traitements et salaires, indemnités et émoluments y compris la valeur des avantages en nature donnent lieu à un versement forfaitaire égal à 5 % de leur montant, au profit du Trésor et à la charge des personnes ou des organismes qui payent les traitements, salaires, indemnités et émoluments (or c'est l'état qui paie le traitement des instituteurs).



2° - s'élève contre la retenue de 10 % sur le salaire de base des agents logés pour la simple raison qu'en général, ces agents (secrétaire de Mairie) acceptent la charge de travaux supplémentaires, sans rémunération spéciale, séances du Conseil, commissions (appariteur, Concierge) la charge de fermer les locaux municipaux à des heures de nuit, réunions, etc... ainsi que la surveillance du chauffage central.

M. LAUTERFING demande à M. le Maire de prendre un arrêté interdisant le stationnement des voitures rue Archangé, au croisement avec le boulevard Dubreuil.

M FAUCHET demande si la S.N.C.F ne pourrait pas sabler la cour de la Gare en temps de neige et de verglas et assurer l'éclairage de cette cour.

M. le Dr Lauriat fait part d'une lettre qu'il a reçue de Mme Raoux relativement à l'emplacement du poteau d'Eclairage public en face de sa propriété.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

*Questions diverses*

*L. B. Lemaire*  
*Lauriat*  
*F. Dubreuil*  
*J. Fauchet*  
*P. Girard*  
*G. Gossy*  
*V. Vives*  
*S. Sessens*  
*R. Raoux*  
*L. Louvel*  
*J. Jouannin*

Du cinq février mil neuf cent cinquante quatre, convocation du Conseil municipal à la Mairie, pour le vendredi 12 février 1954 à 21 heures, à l'effet d'y délibérer sur les questions portées à l'ordre du jour. Par suite d'un empêchement de M. le Maire, cette assemblée a été reportée au mardi 16 février 1954 à 21 heures.

le maire

*[Signature]*

## Séance du 16 février 1954

Le seize février mil neuf cent cinquante quatre, vingt et une heures, le Conseil municipal s'est réuni à la mairie d'Orsay, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PINON, maire.

Etaient présents : M. M. PINON, maire, GUILLEMARD, LE FEVRE, adjoints LAURIAT JOUGUET THEVENON PERNELLE CLEMENT GALLAND TISSOT CESSENS, GIRARD LOUVEL LAUTERFING FAUCHET ZIANE FOISY, Mme BETMONT.

Absents excusés : M. M. GUAYDIER, FAVRE, adjoints, Mme JOUANNIN Dr LANEUVILLE.

Le Conseil choisit comme secrétaire M. LAUTERFING, lequel donne lecture du procès-verbal de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

M. LAUTERFING rappelle les indications qu'il a données à la précédente assemblée. Le Conseil prend acte que le budget de l'Etat de 1954, prévoit 800 millions de crédits de programme et 230 millions de crédits de paiement pour l'aménagement des lotissements défectueux et demande à M. le maire de faire toutes les démarches nécessaires auprès de la Préfecture et de l'ingénieur des ponts et Chaussées pour obtenir des subventions et des prêts pour les travaux prévus dans les lotissements d'Orsay et pour lesquels des dossiers sont déposés et suivis depuis plusieurs années.

M. le Maire donne lecture du projet de budget primitif de 1954, présenté par la Commission des Finances.

*Subvention aux  
lotissements*

*Budget primitif*



Chemin Ruraux

Envoyé le 16 5H  
Reçu le 24 Mars 1954

M. le maire expose que la rue Aristide Briand (chemin rural 24) côté Lozère, a été rendu impraticable et dangereuse pour les propriétés riveraines, par suite du dégel. Il y aurait lieu de surélever la chaussée et d'aménager des caniveaux en grès pour l'écoulement des Eaux.

M. l'ingénieur des T.P.E a été chargé d'établir un devis qui sera soumis à la prochaine réunion du Conseil. En vue du financement de ces travaux, M. le Maire propose d'inscrire au budget la valeur d'une journée de prestations convertissable en argent. Le Conseil accepte à l'unanimité.

Tennis Club

M. LAUTERFING est d'avis qu'il y a lieu d'inscrire au budget la recette pour location du terrain du Tennis suivant l'engagement pris par M. CAUJOLLE, président du Tennis Club, devant le Jury d'expropriation du terrain Chabrat. Une demande de gratuité avait été transmise par M. Tissot au nom de la société, en vue de rendre ce sport plus accessible. Après discussion, il est procédé au vote qui donne les résultats suivants / 15 pour l'inscription, 3 contre.

La Sté Tennis-Club aura la faculté de présenter une demande de subvention comme les autres sociétés sportives, avec présentation de ses comptes de l'année écoulée. Le montant du loyer payé antérieurement par la Sté à M. Chabrat était de 40.000 frs par an.

Garderie Ecole Maternelle

Envoyé le 17  
Reçu le 22 Mars 1954

Le Conseil décide d'inscrire au budget les crédits nécessaires au fonctionnement de la garderie de l'Ecole maternelle, gérée jusqu'à présent par la Caisse des Ecoles. Les tarifs pratiqués ne subiront pas de changement actuellement, soit : pour la soirée seulement 250 frs par mois - pour le jeudi seulement 150 frs par mois - pour le jeudi et la soirée 400 frs par mois - pour une soirée 20 frs - pour un jeudi 50 frs - pour les vacances 250 frs par semaine.

Redevance Sté Lyonnaise

Vu la suppression de la vente de l'Eau aux communes voisines par suite de la baisse du débit du puits artésien, le Conseil décide d'inscrire une prévision de recette de 300.000 frs seulement pour la redevance annuelle de la Sté Lyonnaise des Eaux.

Entretien des Rues 1954

M. le maire donne lecture du programme de godronnages de la voirie urbaine en 1954, établi par M. l'ingénieur des T.P.E, s'élevant à	1.900.000
2° - programme des travaux de refectioñ par émulsion de bitume	650.000
total	2.550.000

sauf modifications à prévoir à la suite du dégel.

Eclairage des lotissements

M. le maire rend compte de la convention passée avec les présidents des associations syndicales autorisées des lotissements de Mondétour Campagne, Mondétour-verger, Idéale de Mondétour, Mondétour Bois du Roi, La Troche, les Jardins d'Orsay, pour la prise en charge par la commune de l'Eclairage public (entretien et consommation). Le Conseil approuve cette convention et est d'accord pour la prise en charge envisagée à partir de la mise en marche de l'Eclairage de la ville d'Orsay, à condition que les associations effectueront les dépenses nécessaires à la mise en état de chacun de leur réseau telle que la Sté SELF, installateur, la jugera nécessaire. La convention signée par les directeurs devra être ratifiée par une délibération des syndicats respectifs.

Ecoles de Mondétour  
achat des terrains

Envoyé le 18  
Reçu le 9 Oct 1954

M. le maire rend compte que le projet de construction des Ecoles de Mondétour a reçu le n° 170, au classement par le Conseil Général. Il y aurait lieu de prendre les dispositions nécessaires pour l'achat des terrains. Suivant évaluation des domaines, le Conseil décide de contracter un emprunt de 10.500.000 frs. Le Crédit Foncier serait susceptible de prêter à condition que la commune soit inscrite sur l'une des listes d'urgence dressées par le ministère de l'Education nationale.

Le Conseil sollicite donc cette inscription et s'engage à voter une imposition extraordinaire de 600 centimes pour l'amortissement de cet emprunt en 30 années.

Aménagement du Stade

M. LAUTERFING rend compte d'une conversation avec M. MIGNOT, Inspecteur au Service Départemental de la Jeunesse et des Sports (secteur d'Orsay) qui demande si la municipalité a l'intention de poursuivre le projet d'aménagement au Stade municipal. Dans ce cas il y aurait lieu de déposer ce projet le plus tôt possible et de solliciter l'aide de l'Etat tant pour l'acquisition du terrain de Mme Croc que pour l'exécution des travaux. Cette question est renvoyée à la Commission des



Séance du 16 février 1954

sports.

Le Conseil prévoit au budget les crédits nécessaires pour agrandissement de l'aéri et installation d'un poste d'eau dans la cabine de l'arbitre. Une subvention sera sollicitée pour ces aménagements.

Mme BELMONT fait ressortir l'insuffisance du crédit prévu pour "Entretien et achat du matériel pour la crèche" et propose le rétablissement du crédit prévu au budget de 1953 soit 70.000 frs. Cette proposition est adoptée. Elle propose également de doter la crèche d'une machine à laver, ce qui permettrait, à son avis, de réaliser des économies. Après discussion sur la situation de la crèche, l'ensemble du problème des travaux à y effectuer est renvoyé à la Commission des travaux, la question de l'équipement en matériel et du fonctionnement de cette crèche à la commission d'Action Sociale. Ces deux commissions se réuniront ensemble.

A la demande de M. LAUTERINC appuyée par le Dr Lauriat, le Conseil décide de porter à 75.000 frs la subvention allouée pour 1954, au Centre medico-social.

Le Conseil vote à l'unanimité le budget de 1954 avec les modifications apportées ci-dessus.

Crèche

Centre Medico-Soc.  
Bavey le  
Budget 23.2.54

RECETTES ORDINAIRES	
1.120 cent insuf. reven <sup>ts</sup> propres non payés	1.468.712
taxe habitation	65.000
taxe sur les chiens	720.000
taxe vicinale	45.000
taxe chemins ruraux	3.843.320
taxe sur domestiques	960.000
taxe sur le gaz	5.000
taxe sur électricité	1.400.000
locaux loués en garni	1.500.000
taxe sur spectacles	15.000
licences débits boissons	100.000
taxe sur les ventes	500.000
majoration taxe d'ajout	10.500.000
taxe enregistrement	3.000.000
	1.500.000

actes Etat civil	40.000
salle de la mairie	10.000
permis de chasse	30.000
place sur le marché	3.500.000
visites sanitaires	600.000
circulation des viandes	850.000
services payés incendie	20.000
concessions cimetière	600.000
creusements de fosses	150.000
taxe entrée des corps	20.000
caveau provisoire	20.000
seconde inhumation	30.000
droits exhumation	20.000
Redevance Sté Lyonnaise	300.000
redevance E.D.F	45.000
occup. domaine communal	4.500
serv. ext. pompes Funèbres	230.000
Rentes sur Etat	6.500
rentes particuliers	450
loyers propriétés communi.	75.000
legs affectation spéciale	7.000
Exc <sup>ts</sup> revenu Hospice	2.396
Usage du dépôtoir	25.000
revenu de la Crèche	300.000

Particip. Etat dépenses	304.116
subv; matériel incendie	50.000
" plantat on arbres	30.000
remo. frais études	25.000
subv. crèche	90.000
fonds péréquation	935.000
audiences foraines	11.600
recettes diverses	100.000
secrétariat administr.	15.000
repas réchauffés cantine	15.000
fonds national compensat.	430.000
caisse départ. scolaire	2.140.800
transport enfants	200.000
Garderie Ecole maternelle	50.000
<b>total recettes ordin.</b>	<b>36.904.394</b>

Recettes extraordinaires	
225 cent. lotissements	300.000
38 " emprunt 800000	51.766
3 " " 65.000	4.206
36 " " 750.000	48.430
11 " " 221.975	14.364
56 " " 1.350.000	76.294
26 " " 486.410	35.252
3 " " 60.000	3.882
3 " " 50.414	3.340
10 " " 250.000	15.267
44 " " 500.000	60.862
44 " " 500.000	60.862
18 " " 393.449	24.120
60 " " 1.170.000	81.195
224 " " 4.249.000	294.024
45 " " 865.000	60.370
28 " " 487.546	37.141
130 " " 2.184.000	158.665
744 " " 13.300.000	966.231
8 " " 152.803	11.101
224 " " 4.200.000	310.000
550 " " 10.000.000	730.000
600 " " 10.500.000	763.000
25 " " 442.719	32.163
emprunt mondétour camp.	254.136
entretien voirie	10.000.000
cimetière emprunt	10.500.000
subv. cimetière	2.598.800
<b>total Rec. extraord.</b>	<b>27.495.511</b>

Bavey le  
Bavey le